

Compte rendu du CHSCT DU 30/09/2021

Le CHSCT du Jura s'est réuni le 30/09/2021 en présentiel.

Étaient présents : 5 représentants : 1 CGT, 1 SOLIDAIRES, 1 CFDT + et 2 FO. Les voix délibératives sont les suivantes : 1 CGT, 1 SOLIDAIRES, 1 CFDT et 2 FO

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 (vote)
- 2. Retour en présentiel des agents vulnérables (information)
- 3. Travaux et réinstallations de services Point de situation (information)
- 4. COVID-19 Point de situation global et présentation des visites de sites (information)
- 5. Suivi budgétaire 2021 (vote)
- 6. Accidents de service [le cas échéant] (information)
- 7. Examen des fiches de signalement DDFiP (information)
- 8. Examen du registre santé et sécurité au travail (information)
- 9. Questions diverses

En introduction le Président indique que la principale conséquence de la crise COVID est le développement du télétravail. Des groupes de travail vont être organisés à ce sujet, au départ avec les chefs de service, car il faut être vigilant sur la manière dont on l'utilise. Il rappelle alors que le télétravail sur 3 jours n'est pas un droit et ne doit pas être systématique, les nécessités de service doivent être prises en compte.

Un syndicat a ensuite lu une liminaire, qui abordait notamment la perte du médecin de prévention, aujourd'hui les agents doivent se tourner vers le Dr Lagadou, Médecin du travail interrégional.

Le Président regrette également le départ du Dr Bados mais il n'y a aucune certitude sur son remplacement prochain, des solutions sont actuellement étudiées.

En réponse à la liminaire il affirme que les conditions de travail des agents ne se dégradent pas, et que l'avis des agents est souvent pris en compte. Il souligne que, grâce au télétravail, les agents économisent du temps de trajet, et qu'en plus ils ont bénéficié d'équipement fourni.

Concernant l'agressivité des contribuables il se réjouit qu'il ne se soit rien passé de grave dans le Jura, en comparaison à d'autres départements. Pour la CGT il paraît évident que l'on ne peut se satisfaire d'une situation sous prétexte qu'il existe pire ailleurs.

Le Président est en revanche moins optimiste sur les emplois, il y a eu très peu de suppressions d'emplois l'année dernière, et la DGFIP va faire un « rebasage », le Président espère que le Jura ne sera pas trop impacté.

Concernant les contractuels il semble que les fonctionnaires ne veulent pas venir dans le Jura, qui manque d'attractivité, les contractuels sont donc le seul moyen de combler les effectifs!

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 (vote)

Vote pour à l'unanimité.

2. Retour en présentiel des agents vulnérables (information)

La circulaire du 9 septembre 2021 (applicable depuis le 27 septembre 2021) aménage le dispositif relatif aux agents dits « vulnérables » présentant un risque élevé de développer une forme grave d'infection au virus.

Les critères de vulnérabilité définis par l'article 1er du décret n° 2021-1162 du 8 septembre 2021 permettent de distinguer les agents vulnérables sévèrement immunodéprimés des agents vulnérables non-sévèrement immunodéprimés.

MODALITÉS D'ORGANISATION DU TRAVAIL DES PERSONNES VULNÉRABLES

La situation des agents en situation de vulnérabilité est examinée par le médecin du travail en collaboration avec le service des ressources humaines.

Les agents seront convoqués chez le médecin pour réexamen de leur situation.

Après entretiens avec les agents concernés, le médecin du travail transmettra à la direction une fiche de préconisations pour chaque agent vulnérable.

Chaque agent sera informé par le service RH de sa nouvelle position administrative.

Si le médecin du travail décide d'un retour sur site avec aménagements du poste, le service RH en lien avec l'assistant de prévention et les services logistiques se conformeront à la préconisation qui s'appuiera sur l'article 2 du décret du 8 septembre 2021.

9 agents de la DDFIP répondent aux critères de vulnérabilité dont 5 ont déjà été autorisés à reprendre partiellement en présentiel. Les 4 autres agents sont en télétravail à 100 %. Le temps de télétravail de ces 4 agents s'organise en télétravail réglementaire et télétravail exceptionnel pour parvenir à une quotité de 100 %.

La reprise en présentiel des agents vulnérables qui ont souhaité revenir dans leur service a été organisée en liaison avec le médecin du travail, le service des ressources humaines et l'assistant de prévention.

Le Président souligne qu'il y a un danger d'isolement pour les agents en télétravail à 100 %, ce qui peut être contre-productif et présente un risque.

Un syndicat demande s'il est prévu pour les agents placés sur des missions d'accueil physique un changement de mission où le télétravail est possible? Le Président répond que c'est le chef de service qui organise son service. Un agent ne peut être exclu de par sa mission du télétravail, il doit y avoir des rotations. A l'inverse les agents qui n'ont pas recours au télétravail ne doivent pas être pénalisés en étant surchargés par les taches non-télétravaillables.

3. Travaux et réinstallations de services - Point de situation (information)

M Fougère remercie les agents techniques pour leur investissement.

D'ici l'année prochaine les 3/4 des sites du Jura passeront à la téléphonie sous IP, ce qui implique des travaux sur certains sites comme Dole et Lons-le-saunier.

Site de Lons-le-Saunier:

Actuellement sur le site Turgot le système de sécurité incendie, qui était obsolète, est en cours de changement. La fin des travaux est prévue sous 15 jours.

Les travaux de l'ex PTGC PELP sont bientôt terminés, il est prévu que la PDV intègre les locaux le 20 octobre 2021.

SIP de Lons:

- Les aménagements réalisés au SIP de Lons sont prévus pour accueillir tous les agents du SIP de Saint-Claude, même si une antenne est maintenue sur Saint-Claude.
- Box accueil borgne : une aération va être installée

Site de Saint-Claude:

Le dimensionnement de la structure permet des travaux de moins grande ampleur pour la création du SGC. L'antenne du SIP de Saint-Claude sera au 1^{er} étage. 5 agents travailleront pour le SGC à distance dans un local de la mairie de Clairvaux.

4. COVID-19 - Point de situation global et présentation des visites de sites (information)

Depuis le début de la crise sanitaire (17/03/2020), la division RH a pris en charge, en lien étroit avec le médecin de prévention, la situation de 186 agents en situation de vulnérabilité ou cas contact ou malades.

31 agents ont été infectés, dont 1 hospitalisé.

Le nombre d'agents équipés pour le télétravail a régulièrement progressé, passant de 91 en avril 2020 (26 %) à 134 en septembre 2020 (39,2 %) puis à 150 fin 2020 (43,9 %) pour atteindre 178 fin mars 2021 (52,8 %) puis 204 (59,9 %) fin août 2021.

Au 31 août 2021, 117 téléphones portables ont été déployés auprès des télétravailleurs.

Il y a eu quelques signalements relatifs au ménage par le prestataire et plus particulièrement aux points de contact (poignées, interrupteurs...) sur le site Turgot.

Les mesures sanitaires sont dans l'ensemble correctement appliquées.

5. Suivi budgétaire 2021 (vote)

Les achats de matériel pour les télétravailleurs n'ont pas atteint le montant inscrit au budget à titre prévisionnel et il y a un peu de matériel en stock.

La réfection de l'escalier de secours à Dole Jouhaux ne pourra être réalisée cette année mais pourra être engagée dès le 1er trimestre 2022.

Le budget dégagé sera utilisé pour équiper en stores la totalité des fenêtres du 2ème étage du bâtiment A rue Turgot, sauf le local informatique, soit 78 stores, ainsi que les 4 du rez-de-chaussée.

Vote: Pour à l'unanimité.

6. Accidents de service [le cas échéant] (information)

3 accidents de service n'ayant pas donné lieu à un arrêt de travail

7. Examen des fiches de signalement DDFiP (information)

7 fiches de signalement :

- 1 a donné lieu à un signalement au procureur de la République + lettre de soutien de la Direction ;
- 4 ont donné lieu à une lettre de mise en garde à l'usager + lettre de soutien de la Direction ;
- 1 n'a pas eu de suites car absence des coordonnées de l'usager ;
- 1 relevait de dysfonctionnements applicatifs pour lesquels il n'y a pas eu de suite.

8. Examen du registre santé et sécurité au travail (information)

Néant

9. Questions diverses

Problèmes de stationnement rue Turgot :

La direction va envoyer un rappel à tous les agents :

- Places visiteurs : les agents ne doivent pas stationner sur ces places, même lorsque le centre est fermé :
- Entrée du bâtiment, à droite : les travaux devaient se terminer au 31/08, mais d'autres entreprises interviennent actuellement, un message sera transmis aux agents pour libérer ces places jusqu'à la fin des travaux. De plus une place avec un panneau « interdiction de stationner » devrait être réservée à un agent pour raison médicale.

Par ailleurs un rappel va être fait aux utilisateurs des véhicules de service : le véhicule doit être rendu propre et avec la moitié du plein de carburant au minimum.

La séance est levée à 12h15.